
demandé l'intervention de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme. Nous en étions venus à la conclusion que l'isolement volontaire du gouvernement du Kampuchea rendait encore plus nécessaire l'application de mesures particulièrement vigoureuses. Nous nous sommes sentis obligés d'exhorter la communauté internationale à se préoccuper de la situation tragique que connaît ce pays éprouvé.

Nous suivons de près la situation au Kampuchea et, à titre de membre de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, nous continuerons de réclamer une enquête complète sur cette situation ainsi que des mesures correctives. En attendant, il est intéressant de noter que les dirigeants du Kampuchea ont invité le secrétaire général à visiter leur pays. Espérons qu'ils sont disposés à reconnaître la validité des préoccupations de la communauté internationale face au génocide et à la répression systématiques dont sont victimes leurs concitoyens. Nous continuerons, au sein d'instances multilatérales et dans nos contacts bilatéraux à inciter les pays influents de la région tels que la Chine à user de leur influence pour améliorer la situation au Kampuchea et dans le Sud-Est asiatique.

**Aide canadienne
aux réfugiés et
aux personnes
déplacées**

Il est tout particulièrement dans l'intérêt du Canada de chercher à redresser des situations aussi graves que celle du Kampuchea. En effet, il arrive souvent que des violations flagrantes des droits de la personne déclenchent de forts mouvements migratoires. Il faut consacrer d'énormes ressources financières et matérielles à l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés et aux personnes déplacées. Le gouvernement canadien, avec le ferme soutien de sa population, a toujours joué pleinement son rôle lors des opérations internationales de secours d'urgence, appuyant les efforts déployés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'aider ces personnes à s'établir dans de nouvelles régions. La meilleure solution est évidemment d'amener ces réfugiés à revenir dans leur pays d'origine lorsqu'il semble possible d'y améliorer les conditions. Sinon, il est préférable de les installer dans un pays voisin du leur si les conditions le permettent. Mais s'il faut en dernier recours qu'ils s'établissent ailleurs, seuls quelques pays — dont le Canada, les États-Unis et l'Australie sont en mesure de les accueillir. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a ainsi reçu plus de 350 000 immigrants qui étaient soit victimes de persécutions, soit des personnes déplacées.

**L'aide et le
commerce
devraient-ils
être liés au
respect des
droits de la
personne?**

Les Canadiens me disent souvent que le gouvernement ne fait pas assez pour aider les ressortissants des pays qui violent les droits de la personne. Ils demandent fréquemment au gouvernement de couper tout lien économique, culturel et politique avec ces pays. Ce n'est généralement pas la bonne solution. Si nous voulons que nos démarches bilatérales auprès d'autres gouvernements aient quelque effet, il nous faut disposer de moyens de pression plus efficaces que la simple éloquence et nous pouvons parfois obtenir de meilleurs résultats en mettant à profit les liens que nous avons, ce qui ne nous empêche pas de faire certains gestes qui procèdent d'un jugement moral.

Notre programme d'aide au développement vise à satisfaire les besoins essentiels des plus pauvres d'entre les pauvres. Les ressortissants des pays où les droits de la personne sont peu respectés sont souvent incapables de changer leur situation ou le